

Comité des normes de l'OMPI (CWS)

Quatorzième session
Genève, 23 – 27 novembre 2026

RAPPORT DE L'ÉQUIPE D'EXPERTS CHARGÉE DE LA CHAÎNE DE BLOCS SUR LA TACHE N° 59

Document établi par le responsable de l'Équipe d'experts chargée de la chaîne de blocs

RESUME

1. L'Équipe d'experts chargée de la chaîne de blocs, chargée de la tâche n° 59, rend compte des activités menées depuis la dernière session du Comité des normes de l'OMPI (CWS). L'équipe d'experts a continué de mettre au point son document de travail préparatoire ainsi que des descriptions pratiques de trois cas d'utilisation de la chaîne de blocs concernant l'enregistrement de droits de propriété intellectuelle, les cessions de droits et les licences, ainsi que l'identification numérique.

RAPPEL

2. À la huitième session du CWS, tenue en novembre 2020, l'équipe d'experts a présenté un rapport sur l'état d'avancement de ses activités (voir le document CWS/8/15). À cette session, le CWS a également encouragé les offices de propriété intellectuelle à participer aux discussions de l'Équipe d'experts chargée de la chaîne de blocs et a souligné les avantages que présentait le travail en collaboration avec le secteur privé, les universités et les organisations non gouvernementales (voir les paragraphes 96 à 99 du document CWS/8/24).

3. L'équipe d'experts a poursuivi ses travaux au titre de la tâche n° 59, qui a été modifiée pour la dernière fois à la septième session du CWS, et dont la description est libellée comme suit :

“Étudier la possibilité d'utiliser la technologie de la chaîne de blocs dans les procédures d'octroi de la protection des droits de propriété intellectuelle et de traitement des informations concernant les objets de propriété intellectuelle et leur utilisation; recueillir des informations sur les progrès accomplis par les offices de propriété intellectuelle dans l'utilisation de la chaîne de

blocs et l'expérience acquise en la matière, évaluer les normes applicables à la chaîne de blocs en vigueur dans le secteur privé et examiner le bien-fondé et l'applicabilité aux offices de propriété intellectuelle; élaborer un modèle permettant de normaliser l'utilisation de la chaîne de blocs dans le domaine de la propriété intellectuelle, y compris des principes directeurs, des pratiques communes et l'utilisation de la terminologie à l'appui de la collaboration, des projets conjoints et de la validation; et établir une proposition de norme de l'OMPI visant à appuyer l'application potentielle de la chaîne de blocs dans l'écosystème de la propriété intellectuelle."

(voir le paragraphe 67 du document CWS/7/29).

RAPPORT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DE LA TACHE N° 59

Objectif

4. L'objectif principal de la tâche n° 59 est de recueillir et d'analyser des informations relatives à la chaîne de blocs et à son application à l'écosystème de la propriété intellectuelle, ainsi que d'élaborer un ensemble de recommandations sur la chaîne de blocs dans l'écosystème de la propriété intellectuelle.

Évaluation des progrès accomplis

5. Depuis la dernière session du CWS, le responsable de l'Équipe d'experts chargée de la chaîne de blocs a continué d'affiner le document de travail préparatoire en s'appuyant sur de nouvelles recherches.

6. L'Équipe d'experts chargée de la chaîne de blocs a tenu une réunion virtuelle le 16 juin 2026, au cours de laquelle son responsable a présenté les travaux en cours concernant l'élaboration de descriptions de cas d'utilisation concrets.

7. Conformément à l'approche convenue par l'Équipe d'experts chargée de la chaîne de blocs, le responsable de celle-ci élabore actuellement des descriptions des trois cas d'utilisation suivants :

- un registre distribué pour l'enregistrement des droits de propriété intellectuelle;
- une plateforme pour l'enregistrement des cessions de droits et des licences; et
- l'identification numérique.

8. Le projet de description du premier cas d'utilisation, présenté lors de la réunion, concerne un registre distribué pour les droits de propriété intellectuelle, fondé sur un système déployé en Fédération de Russie et décrit comme un réseau de chaîne de blocs autorisé utilisant Hyperledger Fabric. Le document de travail établi présente les définitions, les objectifs et les types de transactions pris en charge par le réseau, notamment la création de nouveaux objets de propriété intellectuelle, la création de garanties et de droits, les examens, la valorisation, le règlement des litiges et les cessions d'actifs. Les exigences minimales en matière de matériel, de logiciels et de qualifications du personnel technique sont également exposées. Le responsable de l'équipe d'experts poursuit ses travaux sur les descriptions des deux autres cas d'utilisation.

9. Lors de la réunion, l'Équipe d'experts chargée de la chaîne de blocs est convenue de s'attacher à enrichir les travaux en cours par des exemples concrets, en particulier les trois cas d'utilisation présentés par le responsable de l'équipe d'experts, tout en continuant d'étudier la possibilité d'élaborer une future norme de l'OMPI.

10. Les descriptions des trois cas d'utilisation sont destinées à être intégrées au projet de norme sous forme d'annexes pratiques, apportant ainsi un ancrage concret aux recommandations de haut niveau déjà contenues dans le corps du document. L'une des

orientations importantes des travaux futurs de l'équipe d'experts consistera à identifier les points communs entre les cas d'utilisation et à évaluer si ceux-ci peuvent constituer la base d'une future norme convenue.

11. Au cours de la réunion mentionnée, les membres de l'équipe d'experts ont fait le point sur l'état d'avancement actuel et les perspectives concernant la chaîne de blocs; certains ont souligné l'absence de projets en cours, tandis que d'autres ont indiqué qu'ils suivaient les progrès accomplis et envisageaient une utilisation future.

Difficultés rencontrées

12. L'Équipe d'experts chargée de la chaîne de blocs a rencontré les difficultés majeures ci-après : le manque de participation des membres de l'équipe d'experts en raison d'un manque d'expérience dans la mise en œuvre de chaînes de blocs au sein de leurs offices.

13. À sa treizième session, le CWS, à la demande de l'Équipe d'experts chargée de la chaîne de blocs, a encouragé les offices de propriété intellectuelle mettant en œuvre ou prévoyant de mettre en œuvre la chaîne de blocs à rejoindre l'équipe d'experts et à partager leur expérience. Le responsable de l'Équipe d'experts chargée de la chaîne de blocs a réitéré cette invitation à la quatorzième session du CWS.

PROGRAMME DE TRAVAIL

14. L'Équipe d'experts chargée de la chaîne de blocs informe le CWS de son programme de travail pour 2026 – 2027, qui se présente comme suit :

Objet	Description	Calendrier
Quatorzième session du CWS	Rapport de l'équipe d'experts à la quatorzième session du CWS	23 – 27 novembre 2026
Amélioration du projet de norme	Finaliser les descriptions des cas d'utilisation pratiques et les intégrer dans le corps des recommandations	2026 – 2027
Réunion de l'équipe d'experts	Organiser une réunion virtuelle de l'équipe d'experts pour examiner les progrès réalisés	2027
Préparatifs en vue de la quinzième session du CWS	Projets de documents de travail pour la prochaine session du CWS	2027
Quinzième session du CWS	Rapport de l'équipe d'experts à la quinzième session du CWS	2027

15. *Le CWS est invité*

a) à prendre note du contenu du présent document et

b) à prendre note du programme de travail proposé de l'Équipe d'experts chargée de la chaîne de blocs, tel qu'il figure au paragraphe 14.

[Fin du document]